

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 230 promulguant à la Colonie Le décret du 7 mars 1913, modifiant le décret du 5 août 1910, portant réorganisation du personnel des Travaux. publics et des Mines des Colonies.

n° 230

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 juin 1913

Numéro JO
n° 200 du 30/06/1913

Date du numéro
30 juin 1913

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 7 mars 1913 modifiant celui du 5 août 1910, portant réorganisation du personnel des Travaux publics et des Mines des Colonies : Vu la dépêche ministérielle du 15 mai 1913, portant notification du décret précité :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte Française des Somalis, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 7 mars 1913 modifiant celui du 5 août 1910, portant réorganisation du personnel des Travaux Publics et des Mines des Colonies autres que l'Indo-Chine, la Martinique, la Guadeloupe et La Réunion. Art 2 — présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

A. BONHOURS.